

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 avril 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Catherine MIALHES, Anne- Sophie LEDOYEN, Carole GUINOT, Alain CECCHINATO, Patrice LABOULLE, TONNELIER Patricia, Eric BLANC.

Pouvoirs : Julia THOMSON donne pouvoir à Alain CECCHINATO
 Sandrine RICHOU donne pouvoir à Anne-Sophie LEDOYEN
 Fabienne MIRAS donne pouvoir à Patrice LABOULLE
 Bernard SARDA donne pouvoir à Jean ESCOLA
 Martin WYNIARD donne pouvoir à Eric BLANC

-1- Vote du budget 2016 de la commune :

Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	<u>Dépenses</u>
Ch. à caractère général : 333.976,63 €	Emprunts : 116.182 €
Ch. de personnel : 493.300 €	Bâtiments : 49.630 €
Ch. de gestion courante : 174.842 €	Matériel : 40.000 €
Ch. financières : 41.836 €	PLU : 20.000 €
Ch. exceptionnelles 77.427.30 €	Achat terrain 30.000 €
Dotations amortissement 21.089,10 €	Réseau électrique 30.000 €
Virement section fonc. : 73.475 €	Réserve foncière 250.000 €
-----	Travaux cité de la Trille 140.000 €
1.215.946,03 €	Etude Eglise 4.600 €
<u>Recettes</u>	Cimetière 10.000 €
Atténuations de charges : 40.000 €	1 ^{er} étage château 73.000 €
Produits des services 2.300 €	Travaux cœur de village 152.000 €
Impôts et taxes : 550.938 €	-----
Dotations et participations : 330.805€	915.412 €
Autres produits gestion : 141.000 €	<u>Recettes</u>
Résultat fonctionnement : 77.428,03 €	Excédent d'inv. 320.269 €
Produit exceptionnel : 73.475 €	TLE 15.000 €
-----	TVA 73.043 €
1.215.946,03 €	Subventions 47.180 €
	Excédent fonct. 365.355 €
	Virement sect. Fonct. 73.475 €
	Amortissement 21.090 €

	915.412 €

Le conseil à l'unanimité adopte le budget présenté

-2- Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux votés en 2014, soit :

Taxe foncier bâti :	23,14 % (en 2014 et 2015 : 23.14 %)
Taxe foncier non bâti :	61,22 % (en 2014 et 2015 : 61.22 %)
Taxe d'habitation :	15,75 % (en 2014 et 2015 : 15.75 %)

Le conseil à l'unanimité décide que pour 2016 les taux d'imposition de la commune seront les suivants :

Taxe d'habitation :	15,75 %
Foncier bâti :	23,14 %
Foncier non bâti :	61,22 %

-3- Dépense à imputer au 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Il propose de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- ☐ D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année.
- ☐ Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptionS officielles.
- ☐ Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations
- ☐ Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.

Le Conseil décide d'affectée les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

-4- Convention chantier citoyen

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de la politique enfance jeunesse, le CIAS propose à la commune de mettre en place " un chantier citoyen".

Par cette action un groupe de jeunes s'engage à entreprendre pendant une semaine, du 18 au 22 avril 2016 des travaux de rénovation, de peinture ou de mise en valeur du patrimoine.

En contrepartie la commune versera une somme de 600 € qui leur permettra de concrétiser un projet de séjour.

Le conseil donne son accord pour le projet présenté

-5- Admission en non valeur

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il existe à ce jour des factures d'eau émises par la commune dans le cadre de l'ancienne compétence eau et assainissement qui ne sont pas réglées. Elles concernent les rôles allant de 2003 à 2010.

Le comptable nous informe qu'il n'a pu recouvrer ces titres et qu'il y a lieu de les déclarer admis en non-valeur. Le montant total s'élève à 3.701,25 €.

Le conseil donne son accord pour l'admission en non-valeur des sommes présentées dans le tableau joint.

-6- Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire expose au conseil l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il propose de confier au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

Le Conseil après en avoir délibéré décide que la collectivité charge le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

-7- Rétrocession Habitat Audois

Monsieur le maire présente au conseil le plan de rétrocession des espaces communs de la résidence « Les Pins » actuellement en construction au chemin de l'Horte. Cette rétrocession comprend les espaces vert publics et les parties réservées à la voirie, au stationnement et les trottoirs pour une superficie totale de 904 m²

Le conseil donne son accord pour accepter à la fin des travaux de construction des logements de l'Habitat Audois, la rétrocession des parties communes du lotissement, soit une superficie de 904 m².

-8- Motion pour le maintien du bureau du Trésor Public

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il semble que soit programmé le départ de l'agence du Trésor Public située sur la commune.

Cette décision accentue encore une fois la désertification administrative de nos communes. Après le redécoupage des cantons qui nous a fait perdre le titre de chef-lieu de canton, la suppression du centre de tri postal, on supprimerait maintenant un relais important de nos populations avec les services de l'état.

Le Conseil décide de s'opposer fortement à cette décision de fermeture de l'agence du Trésor Public et demande à Monsieur le Maire de saisir M. le Préfet, représentant l'Etat et les Parlementaires Audois sur cette dramatique situation.

-9- Désherbage des livres de la bibliothèque

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de procéder au tri des livres de bibliothèque afin d'éliminer ceux qui sont en mauvais état ou dont le contenu est obsolète. Il présente au conseil une liste d'ouvrages qui seront en fonction de leur état détruits ou donnés à des œuvres caritatives.

Le conseil donne son accord pour la mise au pilon des livres présentés.

La séance est levée à 19 H 30